

e communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 9 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le lundi 9 décembre, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté 11 projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 27 arrêtés et examiné 14 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays instituant une taxe sur certains produits alimentaires contenant du sucre, accompagné de sa délibération d'application.

> Voir communiqué détaillé « Taxe sur les produits sucrés ».

2. Projets de délibération du Congrès

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à l'affectation de la taxe générale sur la consommation - exercice 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté trois projets de délibération relative au budget primitif 2020 (budget annexe de reversement, budget primitif annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie, budget primitif principal propre).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à l'ouverture, à l'ajustement et à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement et, à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au budget primitif 2020 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté trois projets de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales des budgets, propre, annexe de reversement et annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté deux projets de délibération portant admission en non-valeur de créances non fiscales des budgets, propre et annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie.

> Voir communiqué détaillé « Budget primitif 2020 ».

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant les conventions entre la Nouvelle-Calédonie, l'État et Bpi France, établies dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, dit « PIA3-régional » sur les actions « Accompagnement et transformation des filières » et « concours d'innovation ». Ce PIA permettra à la Nouvelle-Calédonie de mettre en œuvre des actions issues de sa Stratégie Territoriale à l'Innovation (STI) au profit des entreprises du territoire. Sur trois ans, la Nouvelle-Calédonie et l'État consacraient respectivement près de 120 millions de francs à sa mise en œuvre, soit 240 millions de francs au total.

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de la délibération n°2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé l'administrateur représentant les socioprofessionnels ou les sociétés d'économie mixte de l'aérien et du développement du tourisme de la province des îles Loyauté et de son suppléant, appelés à siéger au conseil d'administration de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) (Guillaume Waminya, titulaire - Jean-Paul Qenegei, suppléant).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais de transport aérien et d'une location de véhicule pour deux formateurs qui viendront en mission pour la formation des contrôleurs aériens du 3 au 26 janvier 2020 (619 252 F). Cette mission s'intègre dans le cadre du projet de déploiement de l'outil OLAF ATCO, application de gestion des licences

et de la formation des contrôleurs aériens en application du règlement (UE) 2015/340 de la commission du 20 février 2015 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux licences et certificats de contrôleur de la circulation aérienne.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité et secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 80-470/CG du 28 octobre 1980 réglementant la commercialisation des œufs en Nouvelle-Calédonie, qui interdit d'apposer sur les emballages la mention « œufs fermiers ». Cette interdiction vient en contradiction avec la politique actuelle portée par le Syndicat de la qualité avicole qui a initié une démarche qualité en collaboration avec l'Agence Rurale et la DAVAR, afin de faire homologuer le référentiel des « œufs fermiers de poules élevées en plein air – certifié authentique ». Il est donc dorénavant autorisé l'utilisation de ladite mention sur les emballages des produits avicoles concernés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a homologué le référentiel « œufs fermiers de poules élevées en plein air – certifié authentique » et approuvé les plans de contrôle associés. L'ensemble des documents est disponible à la consultation auprès de l'Agence rurale et en téléchargement sur le site <https://siqo.nc>, rubrique « Téléchargements ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu la confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie (CPPNC) en qualité d'organisme de défense et de gestion du signe « pêche responsable » côtière en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a homologué le référentiel « pêche responsable » côtière et approuvé les plans de contrôle interne et externe qui y sont rattachés. L'ensemble des documents est disponible à la consultation auprès de l'Agence rurale et en téléchargement sur le site <https://siqo.nc>, rubrique « Téléchargements ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Christophe Joly en qualité d'adjoint au chef du service des gens de mer et de la formation maritime, responsable de la formation maritime et du suivi des agréments de la direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAM-NC).

Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire aux lycées Jules-Garnier, Auguste-Escoffier, Petro-Attiti, Antoine-Kela et Augustin-Ty au titre de la contribution obligatoire de fonctionnement 2019 (13 530 262 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 3 764 112 F répartis entre 25 établissements d'enseignement des premier et second degrés publics et directions de l'enseignement privé dans le cadre de la fête de l'École calédonienne 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2017-761/GNC du 28 mars 2017 fixant le calendrier scolaire 2018-2019-2020 des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le calendrier scolaire 2021-2022 des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Modification du calendrier scolaire ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 38 334 303 F d'aides financières à 45 établissements d'accueil de la petite enfance et périscolaire afin d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants.

> *Voir communiqué détaillé « Améliorer les repas servis dans les crèches ».*

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge un complément de frais de Nicolas Martin, dessinateur et bédéiste néo-calédonien, qui a oeuvré au sein du réseau des alliances françaises d'Australie (Sydney, Melbourne, Canberra, Adelaïde, Brisbane et Perth) et dans des écoles françaises partenaires (14 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité du Congrès l'inscription par priorité en séance publique des dix projets de délibération, arrêtés ce mardi 9 décembre en séance du gouvernement, toutes relatives à l'adoption du budget primitif 2020 de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs de trois ouvrages vendus par l'académie des langues kanak (ALK).

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique,

social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a inscrit au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RPNC) le certificat de qualification professionnelle de mécanicien(ne) spécialiste automobile. Le taux d'insertion en emploi pour les trois dernières promotions de diplômés est de 78 % et justifie donc que cette certification, construite avec les professionnels qui s'impliquent beaucoup par ailleurs dans la formation en recrutant les stagiaires en alternance, soit au RCP-NC. La formation est organisée par le pôle automobile du GIEP-NC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé le diplôme « d'encadrant d'équipe » en tant que certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie. La création de ce diplôme polyvalent de premier niveau d'encadrement d'une équipe d'agents de terrain dans le secteur privé fait suite aux demandes conjointes de l'association de maintenance durable (AMD), du MEDEF et de la CPME en 2016 et 2017. Il concerne principalement les secteurs de la mine, de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, et du commerce. Les compétences visées portent sur l'organisation du travail, la gestion d'une équipe et le management de la sécurité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé quatre actions de formation et pris en charge quatre parcours individualisés de formation professionnelle continue.

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 8,7 millions de francs de subventions à 14 ligues et comités sportifs.

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de transport des docteurs Emmanuelle Cambau, Bertrand Cauchoix et Vincent Jarlier dans le cadre de leur participation à la restitution des résultats de la campagne de dépistage de la lèpre qui a eu lieu à Bélep (180 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations sociales à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément provisoire à « Diahot ambulance » sur la commune de Ouégoa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Emmanuelle Raphalen à gérer la pharmacie mutualiste de Normandie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie à Nouméa (Pharmacie Rocate Magenta Plage).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret. Le docteur Thierry De Greslan est désigné président de la commission médicale d'établissement, et les docteurs Mathieu Sérié et Marie-Eve Mouliès, membres élus par ladite commission (en remplacement respectivement des docteurs Valérie Guillemain et Pascale Rouhaud-Bruzzi).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations de santé à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 5 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, 1 avis favorable et 1 avis défavorable sur des demandes de carte de résident permanent et accordé 7 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décret relatif aux élections municipales en Polynésie française.